

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ŒUVRE DE 1900

Dans l'éclatante réception faite par Paris et la France entière, au Président de la République, une pensée a dominé ; c'est celle qu'exprimait un mot se détachant en lettres d'or, au fronton de l'estrade et au pied de laquelle les représentants de l'industrie et du commerce parisien ont reçu M. Félix Faure. Ce mot, à la fois si court et si éloquent, était celui-ci : « Paix ».

Oui, la paix, la paix avec l'honneur, tel est le vœu de la France, et on peut ajouter celui de l'Europe !

Si le retour du Président, au lendemain de ce voyage désormais historique, a été salué par des témoignages de satisfaction aussi vifs, aussi spontanés, aussi unanimes, c'est avant tout parce qu'on y a vu le gage de cette paix à laquelle la France a déjà tant dû et à laquelle elle devra tant encore.

Aussi, sans exagération comme sans erreur, peut-on dire que, si la pensée du pays tout entier a été exactement traduite, c'est dans cette phrase du discours du président du syndicat du commerce et de l'industrie, lorsqu'il a dit : « La paix est notre vœu le plus cher, elle nous permettra d'accomplir l'œuvre de 1900. »

Il ne saurait, en cette fin de siècle, y avoir pour la France une plus noble ambition ; tout permet de croire aujourd'hui qu'elle sera réalisée. Alors on verra notre patrie, notre chère patrie redevenir ce qu'elle n'aurait jamais cessé d'être sans les méfaits de ceux qui, après le Deux-Décembre, la conduisirent à Sedan.

Il est une autre satisfaction que peuvent, à cette heure, éprouver tous les vrais Français, et, au premier rang, tous les vœux républicains ; c'est de constater que le relèvement de la France, malgré les désastres inouïs dont ces premières journées de septembre évoquent l'inoubliable souvenir, s'est réalisé sans l'intervention de la dictature, sans la résurrection du pouvoir personnel.

S'imaginer-t-on, disaient les adversaires de la République, quelle figure ferait à la cour de Russie, un « président en habit noir ».

Eh bien, l'Europe entière le constate aujourd'hui, cette figure n'a pas été mauvaise. On pourrait même ajouter qu'elle n'a été aussi bonne que parce que M. Félix Faure, en cette solennelle occasion, a fait beaucoup plus que naguère, abstraction, non pas du tact et des convenances, mais des ridicules petites d'un protocole suranné. En un mot, son succès a été grand, parce qu'il s'est vraiment montré ce qu'il est : le Président de la République française.

Il y a peu de temps encore, un des anciens coryphées du boulangisme, M. Jules Delahaye, disait : « Il serait facile d'écrire un livre entier d'hypothèses, tirées du cœur même de la politique présente pour montrer César comme sa suite naturelle. Je souhaite à mon pays, pour son honneur et son repos, que l'homme attendu soit du sang de ses rois, que Dieu lui donne la hauteur et la témérité d'âme nécessaires au sauveur de demain pour renouer à l'histoire nationale l'avenir social de la France. Mais, prince

ou plébéen, héréditaire ou transitoire, quel qu'il soit, qu'il vienne de la paix ou de la guerre, du suffrage ou de la force, il n'est pas loin, et je le salue ».

Si nous rappelons ces paroles, c'est que, mieux que toutes autres peut-être, elles peuvent servir à marquer toute la différence qui existe entre ce qui était l'espoir des ennemis de la République et l'œuvre qu'elle a réalisée.

Ce n'est pas le triomphe d'un César, — ou d'un général Boulanger, — qui, fort heureusement, apparaît dès cette heure comme la suite la plus naturelle de la politique présente.

Cette « suite naturelle », c'est le développement normal de la démocratie, de la légalité, assurant à une grande nation, par l'intermédiaire de son premier magistrat et de ses représentants élus, sa sécurité, et, tout à l'heure, conviant tous les peuples du monde à venir saluer, à Paris, l'aurore du xx^e siècle et aussi, en ce qui concerne notre pays, le triomphe de la Liberté et de la République.

Telle sera l'œuvre de 1900.

N'est-elle pas digne de tous nos vœux, de toutes nos sympathies, de tous nos efforts ?

C. R.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

D'après le *Figaro*, le conseil des ministres d'hier se serait préoccupé de la date de la convocation des Chambres. Sans qu'aucune résolution ferme ait été prise à cet égard, la date qui paraît devoir être choisie est celle du mardi 19 octobre.

Mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire a paru hier à l'*Officiel*. Aucune nomination n'intéresse la région.

Le mouvement administratif

De la *Liberté* :

Les détails qui pourraient porter des précisions sur le prochain mouvement administratif risqueraient de ne pas recevoir la sanction des faits. Entre le conseil d'hier et celui du 13 septembre, les conversations se poursuivront entre le ministre de l'intérieur et celui des affaires étrangères, pour arriver à se mettre d'accord sur l'attribution et la désignation d'un poste diplomatique à un préfet sortant de l'administration.

Avant que cette solution ne soit intervenue, le mouvement ne pourra paraître.

Ce qu'on peut prévoir, c'est que ce mouvement doit porter sur les préfectures des Alpes-Maritimes, la Haute-Garonne, la Saône-et-Loire, les Côtes-du-Nord, du Nord et l'Isère, dont les préfets seront changés ou pourvus d'autres fonctions.

Convocations d'électeurs

Les électeurs du canton de Honeilles (Lot-et-Garonne), sont convoqués pour le 19 septembre, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

M. André Lebon au Sénégal

M. André Lebon ne pourra rester que six jours au Sénégal ; aussi a-t-il renoncé à remonter jusqu'au Soudan, comme il y était disposé. De Barte à Dakar, M. Lebon se rendra par chemin de fer à Saint-Louis, où

son séjour ne durera qu'un jour et demi et sera consacré, en dehors des cérémonies officielles, à des conférences concernant les quatre colonies composant le gouvernement général de l'Afrique occidentale, à savoir : le Sénégal, le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey.

M. Chaudey, gouverneur général de l'Afrique occidentale, en ce moment, va partir avant le ministre.

De Saint-Louis, M. André Lebon remontera le Sénégal jusqu'au Dagana seulement, d'où, après avoir conféré avec un certain nombre de chefs noirs, qui seront convoqués, il redescendra à la côte pour s'embarquer de nouveau à Dakar sur le paquebot des messageries maritimes de la ligne de l'Amérique du Sud. De retour à Saint-Louis, le ministre, s'il a le temps, ira visiter Corée et Rufisque.

Attentat contre le maire de Toulon

Un attentat contre le maire de Toulon a eu lieu dans les circonstances suivantes :

Un nommé Sinibaldi, sollicitait depuis longtemps la réintégration d'un de ses parents dans la police et avait obtenu une promesse.

Il avait fait demander par sa femme à M. Pastoureau, maire, une réponse à cette promesse.

Enfin avant hier, pendant la séance du conseil municipal, il envoya une lettre au maire.

A la sortie de l'Hôtel-de-Ville, le meurtrier se lança sur le maire et lui porta trois coups de couteau-poignard.

Les deux blessures à l'aîne sont très graves. Le blessé a eu également deux doigts de la main gauche coupés en saisissant le poignard.

L'état du blessé est grave.

L'affaire Arton

La Chambre des mises en accusation, à laquelle sera adjointe la Chambre des appels correctionnels, se réunira mardi prochain 7 septembre, sous la présidence de M. Boyer, président de la Chambre, pour examiner l'affaire Arton.

L'avocat général Blondel occupera le siège du ministère public.

L'affaire durera vraisemblablement pendant deux audiences.

On sait que les accusés qui devaient être déférés à la Chambre des mises en accusation étaient au nombre de dix, y compris Arton ; par suite du suicide de M. Richard, il n'en reste donc plus que neuf.

Petites nouvelles

M. Edmond Blanc, député des Hautes-Pyrénées, est nommé membre du conseil supérieur des haras.

L'empereur de Russie est, paraît-il, sur le point d'abolir la déportation des condamnés politiques et des détenus ordinaires en Sibérie.

Le prochain voyage à Paris du roi de Siam ayant un caractère officiel, Sa Majesté sera reçue à son arrivée à la gare du Nord par M. F. Faure entouré des ministres et des membres de sa maison militaire et civile.

Il est inexact, assure le *Figaro*, que M. Crozier, directeur du protocole, doive abandonner ses fonctions. La nouvelle de son remplacement n'était qu'un ballon d'essai.

M. F. Faure a offert aux ministres qu'il avait laissés à Paris un souvenir de son voyage en Russie. Il leur a remis à tous des boutons de manchette en or d'un joli travail. Sur chaque bouton en or mat l'artiste a gravé deux ravissantes figures de femme représentant la Russie et la France.

— M. Bourée, ministre de France en Grè-

ce, est arrivé à Marseille par le paquebot le *Niger*, courrier du Levant.

— M. Courtin, inspecteur des finances, sous-directeur et chargé de la direction du personnel, chef du cabinet du ministre des finances, a été promu aux grades d'officier de la Légion d'honneur.

CHRONIQUE LOCALE

Les colis postaux

M. Boucher, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et M. Delpuch, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, viennent de se mettre d'accord avec les grandes Compagnies de chemins de fer, pour que les conventions concernant le service des colis postaux de 10 kilos, soient mises en vigueur le 15 septembre prochain.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler les principales dispositions qui régissent les colis de 5 à 10 kilos. Le prix de transport sera de 1 fr. 25 en gare et de 1 fr. 50 à domicile. Les dimensions ne pourront excéder 1^m50 sur une face quelconque.

Contributions directes

Concours. — Un concours sera ouvert au mois de janvier 1898, pour le surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès du Directeur des contributions directes de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1897.

Les demandes formées après cette date n'auront d'effet que pour le concours de 1899.

Général de brigade

M. le général de brigade Blancq, disponible, est nommé commandant de la 65^e brigade d'infanterie, 33^e division, 17^e corps d'armée et subdivision de région d'Agen, Cahors, à Agen, en remplacement de M. le général Duprat de Larroquette, récemment placé dans la section de réserve.

CAHORS

Manœuvres de brigade

Le 7^e régiment d'infanterie est parti ce matin à 4 heures 1/2 pour les manœuvres de brigade dont nous avons déjà parlé. Ces manœuvres dureront jusqu'au 17 courans inclus.

Notre régiment occupera les cantonnements suivants :

4 septembre	—	Prayssac.
5	—	Fumel.
6	—	id. (repos)
7	—	Penne.
8	—	Larroque-Timbaut.
9	—	Agen.
10	—	id. (repos)
11	—	Bivouac.
12	—	Astaffort.
13	—	id.
14	—	Valence d'Agen.
15	—	id. (repos)
16	—	Lauzerte.
17	—	Cahors.

Prendront également part aux manœuvres le 9^e régiment d'infanterie, 2 escadrons du 10^e dragons et 3 batteries du 23^e d'artillerie.

« Nos hommes politiques ! »

Nous avons lu avant-hier dans l'*Alliance républicaine* un entrefilet intitulé « Nos hommes politiques » où il était question de M. François Roussel.

Le rédacteur de l'*Alliance* — qui doit, sans doute, toucher de très près à M. Roussel puisqu'il le connaît si bien ! — nous montre notre jeune compatriote collaborant avec plusieurs ministres, — tous de très grande valeur — puis avec M. Loubet, président du Sénat. Il y a, n'est-il pas vrai, il y a des gens qui n'ont qu'à se donner la peine de naître pour que la fortune leur sourie !

Cependant, dans le cas présent, nous nous bâtons de rendre hommage, tout comme le rédacteur... occasionnel de l'*Alliance*, aux qualités solides de M. François Roussel.

Il serait injuste de ne pas reconnaître que notre compatriote a une intelligence remarquable, une élocution à la fois précise et élégante. Mais quand, arrivé à la fin de l'article, nous avons lu ceci : « Jeune, M. Roussel est une des réserves les plus précieuses de la démocratie du Lot », nous avons souri comme probablement a dû le faire le jeune secrétaire de M. Loubet.

Détrompez-vous, M. le rédacteur ; les vrais démocrates du Lot, c'est-à-dire ceux qui n'ont jamais démenti leur passé de démocrates par de coupables compromissions avec les partisans des anciens régimes, ceux-là ne comptent pas sur M. Roussel pour les représenter à l'assemblée législative.

Aux démocrates du Lot, il faut comme mandataire un vrai démocrate, et M. Roussel n'est pas celui-là.

Il n'est pas celui-là parce que son but unique est d'être envoyé à la Chambre ; là il défendrait non les idées et les aspirations du peuple, mais les siennes propres.

Ce que le peuple veut comme mandataire, M. le rédacteur, ce n'est pas un homme intransigeant qui lutte contre le progrès, mais un homme dévoué à la démocratie, qui s'inspire de ses besoins et entre résolument dans la voie des réformes.

Il y a assez longtemps qu'on fait des promesses au peuple. Ce dernier n'a-t-il pas enfin le droit de choisir ses représentants parmi ceux qui sont disposés à faire aboutir les promesses dont on le berne depuis trop longtemps ?

Il faut, en un mot, à la nation, des députés qui aient le souci du bien être des classes laborieuses et non des mandataires qui ne songent qu'à contenter leur ambition personnelle.

Quant à vous, M. le Directeur de l'*Alliance*, rappelez vos souvenirs. — Vous avez été — autrefois, — paraît-il, un sincère républicain ; vous avez combattu, avec énergie, dans les colonnes de votre journal, les candidatures bonapartistes.

Les temps sont changés. Aux élections dernières vous avez fait cause commune avec vos adversaires de la veille, vous qu'on dit avoir été déporté au Deux-Décembre !

Après cette conduite, croyez-vous qu'on ne sait pas à quoi s'en tenir sur les opinions sincèrement démocratiques des hommes politiques que vous patronnez ?

Les vrais républicains du Lot connaissent leur devoir et leurs candidats, M. Roussel ne sera jamais leur homme.

Ils préfèrent le savoir à Paris qu'à Cahors où il a contribué pour beaucoup peut-être à troubler la bonne entente qui régnait autrefois entre les républicains de notre ville ; — ce que nous déplorons amèrement, nous qui sommes pour la concentration républicaine comme nous l'avons toujours déclaré et comme nous le prouverons dans les luttes futures.

Puisque nous parlons de M. Roussel nous relevons dans le *Télégramme* du 3 septembre 1897, un long article relatif à la séance du Conseil municipal de samedi dernier.

Le correspondant cadurcien de ce journal, — dont on se plaint toujours à reconnaître le tact et la bonne foi — avait cru ne pas devoir parler de l'attitude plutôt regrettable de M. Roussel, à cette séance.

Mais un thuriféraire endurci du secrétaire de M. Loubet se moque dans le *Télégramme* de vendredi de la majorité du Conseil municipal. Et, pour montrer jusqu'à quel point M. Roussel a brillé, emporté aussi par son désir d'adresser des louanges, ce collaborateur écrit ce qui suit :

Personne n'ignore, dit M. Roussel, que le cultivateur a besoin de vendre le blé à un prix plus élevé. Cette denrée, qui constitue à peu près actuellement l'unique ressource du paysan, s'est vendue, depuis quelques années à vil prix, ce qui a amené la dépopulation de la campagne. Il est aujourd'hui reconnu que le prix normal du blé devrait être de 20 fr. l'hectolitre, pour assurer au producteur des moyens d'existence sans gêner la

population ouvrière, qui paierait alors le pain à raison de 30 centimes le kilogramme. La crise est factice, ajoute M. Roussel, dans notre pays surtout, et déjà on peut constater une diminution sensible dans le prix des blés et des farines.

M. Roussel a pu penser cela, mais il ne l'a pas dit.

Qu'importe ! Il s'agit de faire mousser « l'homme de la réserve », il est donc bien permis de ne pas s'occuper de la véracité des faits !...

Les électeurs présents à la réunion, doivent bien rire en lisant ces comptes-rendus relus, augmentés et corrigés !

Et voilà les hommes qui se posent en conciliateurs !

« Nous voulons la conciliation », s'écriait M. Roussel au Conseil municipal et la majorité ne le veut pas.

Sans nous arrêter plus qu'il ne convient à cet incident, M. Roussel nous permettra de lui faire remarquer qu'il est au moins deux qualités qui s'imposent en pareil cas : la tolérance et l'impartialité.

Ces deux qualités paraissent faire totalement défaut à l'auteur du *second* compte-rendu du *Télégramme*,... compte-rendu rédigé évidemment par un ami... intime de M. Roussel.

Ce qu'est notre groupe

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Combien sommes-nous qui réclamons la grande avenue de la Place Thiers à la Gare ?

A ceux qui voudraient railler, à ceux qui essaieraient de nous assimiler aux prétendus groupes politiques plus maigres que celui d'*Orphée aux enfers*, constitués avec le maigre chiffre de deux membres, mais réduits à un seul individu après que de sagaces critiques les ont épluchés, — nous répondrons que nous sommes légion.

Nous l'avons prouvé en réunissant dans diverses pétitions plusieurs milliers de signatures. Nous renouvellerons cette preuve aussi souvent que cela sera nécessaire pour forcer l'attention de nos administrateurs.

Les électeurs du Canton nord ont la ferme volonté d'obtenir la juste satisfaction de leur vœu, ils la démontreront, cette volonté, s'il le faut dans toutes les élections futures par le boycottage du candidat, qui refusera son appui au projet d'avenue de la Place Thiers à la Gare.

La plate forme électorale du canton nord, reposera à l'avenir sur cette voie commerciale, stratégique et somptuaire.

Que les conseillers municipaux, surtout les hommes politiques du conseil ne l'ignorent pas, les électeurs du canton nord donneront leurs suffrages à ceux là seuls qui seront dévoués à la réalisation du projet injustement relégué aux calendes, à l'exclusion des politiciens qui sans rien faire feignent de soutenir ce projet et le soutiennent comme la corde soutient le pendu.

Bientôt une nouvelle pétition circulera dans le canton nord et attestera la fidélité des anciens pétitionnaires à leurs vœux et à leurs désirs antérieurs.

Les termes de la question seront exposés ultérieurement ici même.

Un groupe d'électeurs du canton nord.

Collège de Jeunes Filles

Mlle Vautier, professeur de sciences au Collège de Jeunes filles de Cahors, est nommée chargée de cours au Lycée de Jeunes filles de Lons le-Saulnier.

Mlle Dieuzaide, nommée précédemment chargée de cours au Lycée de Jeunes filles de Nice, est maintenue, sur sa demande, au Collège de Jeunes filles de Cahors.

Mlle Delbosc, ancien professeur au Collège de Jeunes filles de Cahors, qui a subi récemment avec succès les épreuves de l'agrégation, vient d'être nommée professeur (ordre des lettres), au Lycée de Jeunes filles de Montauban.

Véloce-Sport-Cadurcien

Dans sa réunion du 3 septembre, le Véloce-sport a décidé que son banquet annuel aurait lieu dimanche soir, 19 septembre, au buffet de la gare.

Le banquet sera suivi d'un bal. Dans la matinée du même jour sera couru sur la route de Toulouse le championnat de fond (100 kilomètres).

La course aura lieu de St-Georges au 10^e kilomètre par 10 virages.

Deux médailles d'argent et une médaille de bronze seront décernées aux premiers

coureurs ; en outre un diplôme sera délivré à tous ceux qui couvriront la distance en moins de six heures.

Il a été en outre décidé qu'un souvenir serait offert à M. Blanchard, le dévoué président de la Société, appelé à Rodez par ses nouvelles fonctions.

La température

Hier une pluie torrentielle est tombée sur Cahors et les environs, rafraîchissant considérablement la température ; ce matin il faisait réellement froid.

Foire

La dernière foire de Cahors a été assez importante et il s'est traité beaucoup d'affaires sur les divers marchés.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 33 à 34 fr. les 50 kilos ; attelage, de 400 à 850 fr. la paire.

Porcelets, de 19 à 25 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons gras, de 60 à 70 c. le kilo ; brebis pour l'élevage, 20 à 30 fr. pièce.

Blé en vente, 400 hectolitres ; vendus 310 hect. ; prix moyen, 20 fr. 60 l'hectolitre ; maïs, en vente, 150 hectolitres ; vendu 119 hectolitres ; prix moyen, 11 fr. 25 l'hectolitre ; pommes de terre, 3 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, de 65 à 75 c. le demi-kilo ; œufs, 70 cent. la douzaine.

Le marché a été bien approvisionné en légumes, fruits et denrées de toute sorte.

Une trouvaille

Nous apprenons que M. Mullet, employé à la Trésorerie Générale, a trouvé hier deux coupons or 4 0/0 Russe 1889, qu'il tient à la disposition de leur légitime propriétaire. Toutes nos félicitations à cet employé.

Vol

Procès-verbal a été dressé par le garde champêtre Delmas contre la nommée Marie Rouquié épouse V., demeurant à Cahors, 7, rue du Château, pour vol de fruits au préjudice du nommé Fialbas, propriétaire à la Combe de Racabillère.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 4 septembre 1897

Naissances

Gibert, Lucien-Paul-Antoine, rue du Portail des Augustins, 10.

Fournet, Vincent-Georges, rue des Elus, 2.

Décès

Bousquet, Antoine-Ernest, 17 mois, aux Ramonets.

Arrondissement de Cahors

SAINT-CIRQ-LAPOPIE. — Election. Deuxième tour. — L'élection de dimanche, au Conseil municipal, en remplacement de M. Louis Lucie, n'ayant pas donné de résultat définitif, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin dimanche 5 courant.

Tour-de-Faure. — M. le Préfet vient d'ordonner de nouvelles élections municipales à Tour-de-Faure. Elles auront lieu aussi le 5. Les électeurs s'abstiendront-ils une seconde fois ? et que sortira-t-il enfin de toute cette fameuse question séparatiste !

AUX ÉLECTEURS DE TOUR-DE-FAURE

Au sujet de cette élection, nous recevons la communication suivante :

A l'unanimité vous aviez demandé que la section de Tour-de-Faure fût érigée en commune.

Le gouvernement n'a pas voulu donner satisfaction à vos légitimes revendications. Votre attitude aux élections dernières avait été trop sincèrement républicaine.

Convoqués déjà une fois afin d'élire au sein de l'assemblée municipale de nouveaux conseillers, les anciens étant démissionnaires, vous n'avez pas voulu prendre part au vote et vous avez par votre noble et ferme attitude protesté contre les agissements de l'administration.

Mais aujourd'hui, courez aux urnes, électeurs.

Si vous vous absteniez de voter, les 7 conseillers de St Cirq-Lapopie feraient désormais la loi à Tour-de-Faure. L'adjoint qui a toujours appartenu à votre section, pourrait désormais être pris parmi les conseillers municipaux de la section de St-Cirq-Lapopie.

De plus, si le scrutin ne donnait aucun résultat, toutes les délibérations prises à l'avenir par les 7 conseillers de St-Cirq, seraient valables comme ayant été prises par plus de la moitié des membres en exercice.

Vous élirez, nous en sommes sûrs, les conseillers municipaux qui par leur démission ont prouvé qu'ils avaient à cœur de défendre les intérêts de la section.

Une fois élus, ils sauront, comme par le passé, faire tout leur devoir et prendre la décision que leur dictera leur conscience dans l'intérêt de la section.

Électeurs, votre bulletin de vote va être une protestation contre l'inexplicable résistance de l'administration.

Nous faisons appel à vos sentiments républicains. Vous n'avez jamais failli à votre devoir de démocrates, vous n'y faillirez pas aujourd'hui.

Un groupe d'électeurs.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Adjudications. — Le 26 septembre auront lieu, à 2 et 3 heures de l'après-midi, à la mairie, les adjudications relatives à la construction de 8 préaux couverts et de murs de clôture pour les 4 groupes scolaires (2726 francs) ; et reconstruction d'une partie des murs servant de clôture au cimetière (1200 fr.)

Pour plus amples renseignements consulter les affiches.

ROUQUAYROUX. — Accident. — M. Soulié, marchand forain, sa femme et leurs deux enfants revenaient en voiture de la foire de Rouquayroux. Le cheval s'emballa et, dans une courbe près du village de Mège, le véhicule versa dans le fossé de la route avec une violence telle, que les quatre voyageurs furent brutalement projetés sur le talus.

M. Soulié reçut à la tête et au visage de fortes contusions et eut deux côtes enfoncées ; Mme Soulié a eu le fémur d'une cuisse fracturé. Les deux enfants n'ont eu aucun mal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Concert. — Programme des morceaux qui seront exécutés demain dimanche de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir, sur la place de la Raison, par la Société musicale des Artisans réunis :

1^o Allegro militaire (Marsal) ; 2^o Sylvana, ouverture (Weber) ; 3^o le Papillon, air varié pour clarinette (Bouillon) ; 4^o Mosaïque sur Faust (Gounod) ; 5^o A nous deux, polka pour deux pistons (Morand).

Les morceaux qui seront exécutés au concours-festival de Decazeville, dimanche 12 septembre, sont compris dans ce programme.

SAINT-JEAN-DE-LAUR. — Accident mortel. — M. Jean Pouviel, âgé de cinquante-deux ans, cultivateur à Saint-Jean-de-Laur, vient d'être tué par le timon de sa charrette, qui l'a renversé contre un mur.

C'est avec justesse qu'on a qualifié le voyage de M. Félix Faure en Russie d'événement le plus important de l'époque.

Le *Monde illustré* a voulu que ses lecteurs puissent conserver de cette période historique un souvenir précis. Rien n'a été négligé pour que chaque étape, chaque phase de ce voyage fussent enregistrées dans l'ordre où elles se sont produites.

Le prochain numéro complètera la série si brillamment ouverte.

Saint-Petersbourg-Krasnoïé-Sélo vient après « Dankerque-Cronstadt » affirmer, par la reproduction scrupuleusement exacte, l'alliance franco-russe.

Arrondissement de Gourdon

LES QUATRE-ROUTES. — Fête patronale. — Voici le programme de la fête patronale qui aura lieu les 4, 5 et 6 septembre :

Samedi 4 septembre. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie ; retraite aux flambeaux.

Dimanche 5. — Dès l'aube, salves d'artillerie ; à 8 heures, aubades à la municipalité ; à 10 heures, concert musical ; à midi, salves d'artillerie ; à 2 heures, jeux divers ; à 3 heures, grande cavalcade historique, à 4 heures, grand concert vocal par quarante exécutants, sur la place de la Barrière ; à 8 heures, grandes illuminations à giorno ; à 9 heures, ascension du ballon *Alliance* ; à 10 heures, grands feux d'artifice ;

à 11 heures, retraite aux flambeaux ; bal de nuit.

Lundi 6. — Salves d'artillerie ; reprise de la fête ; à 3 heures, courses vélocipédiques.

BULLETIN FINANCIER

Nous n'avons encore à mentionner aujourd'hui que la lourdeur de nos rentes. Des offres du comptant les maintiennent dans les bas cours et nous les laissons, en clôture, à un niveau inférieur encore à celui d'hier. La plupart des autres valeurs montrent au contraire une certaine fermeté.

Le 3 0/0 passe à 104,17 ; l'amortissable à 103,50 ; le 3 1/2 à 106,90.

Nos établissements de Crédit sont sans changements : La Banque de France se négocie à 3700 ; La Banque de Paris à 867 ; Le Comptoir National vaut 580 ; Le Crédit Foncier est à 683,50 ; Le Crédit Lyonnais à 791 et La Société Générale à 529,50.

Les Chemins français conservent leurs cours précédents, sauf le Lyon qui gagne 6 fr. à 1808 fr. ; Le Midi est à 1430 ; le Nord à 1982,50 ; L'Orléans à 1839.

Des demandes suivies font passer les obligations de la Société Générale des chemins de fer économiques à 482,50.

Les rentes étrangères finissent en léger progrès ; l'Italien gagne 15 c. à 15,50 ; l'Extérieure 27 cent. à 62,47 ; La Rente Turque avance à 22,07 et la Banque Ottomane à 600 fr. Les fonds Russes dont le marché est étroit se tiennent : Le 3 0/0 1891 à 95,60 ; le 3 0/0 1896 à 95,25 ; le 3 1/2 à 101,60.

L'action de la Société d'incandescence par le gaz (système Auer) que des réalisations avaient fait rétrograder à 725 fr. regagne les cours de 745 et 765, sous l'influence de nouveaux achats et finit à 750.

MARCHÉS

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENES	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	184	141	68 à 78
Vaches.	9	7	55 à 68
Moutons.	1146	803	70 à 86
Porcs.	1004	885	86 à 98

La Vilette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1799	1724	0.54 à 0.93
Vaches.	450	420	0.54 à 0.91
Taureaux.	261	249	0.47 à 0.76
Veaux.	1253	1133	0.68 à 1.18
Moutons.	16259	14439	0.70 à 1.14
Porcs.	5744	5684	0.86 à 1.00

Bœufs. — Vente plus facile.
Vaches. — Vente plus facile.
Taureaux. — Vente plus facile.
Veaux. — Vente meilleure.
Moutons. — Vente moyenne.
Porcs. — Vente passable.

Noëlet (Maine-et-Loire), le 17 août 1896. J'avais des crampes d'estomac, de mauvaises digestions et un dégoût général. Je viens vous remercier de tout cœur, l'effet que j'attendais de vos Pilules Suisses a très bien réussi. Madame Aimée GUILLET (Sig. lég.).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 66

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

A L'ATELIER DU PEINTRE

— Pas tout-à-fait. Je vais vous placer moi-même... Laissez-moi faire.
Le chevalier, en parlant ainsi, lui ployait le corps qu'il pressait doucement de ses mains. Et la jeune fille se sentait délicieusement émue au contact de celui qu'elle aimait.
Sur ces entrefaites la porte du pavillon s'ouvrit et Marguerite se présenta.
— Oh ! excusez-moi, chevalier, dit-elle, et vous aussi, mademoiselle. Je croyais vous trouver seul, ajouta-t-elle en regardant M. de Cartelanin.
— Vous ne dérangez personne, Marguerite, répondit le peintre, d'autant mieux que la séance touche à sa fin.
Mais Mlle de Guirandol paraissait inquiète et embarrassée, le modèle encore plus, et l'ancien Commandeur était gêné à son tour.
Heureusement, la jeune pensionnaire coura court à son malaise et à celui des deux autres

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N° 36. (4 Septembre 1897).

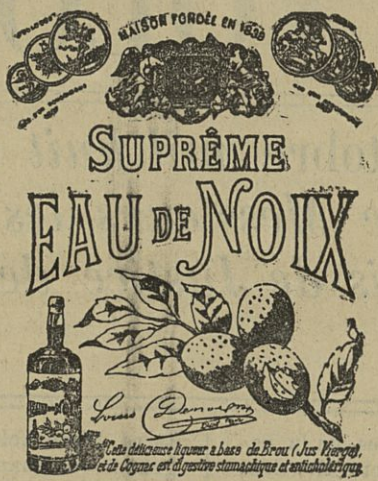
- 1° En Ecosse, par Marie-Anne de Bovet.
 - 2° A travers le monde : Les monuments mégalithiques du Haut-Forez et leurs coupelles.
 - 3° A travers la nature : Les bateaux à vapeur du Jourdain et de la mer Morte, par M. J. Parisot.
 - 4° Civilisations et religions : Le chemin de fer de Conakry au Niger.
 - 6° Livres et Cartes.
 - 7° Conseils aux voyageurs : La navigation côtière, par M. le capitaine L. Müller.
- Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA NATURE. — *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et C^{ie} éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du numéro 1266, du 4 Septembre 1897.

Le phonographe Lioret, par Henri de Parville. — Le vieil acacia du Muséum, par J. Poisson. — La voile parasol, par F. Ullern. — A propos du « Bruix ». — Ampèremètre thermique à mercure, par J. L. — La montée d'anguille dans la Somme, par V. Brändicourt. — Une usine à carbure de calcium, par A. Rigault. — Un muet qui parle, par E. Drouot. — Roulement sans glissement par billes ou rouleaux, par E. Maglin. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 30 août 1897, par Ch. de Villedeuil. — Traitement sérothérapique du tétanos chez les animaux, par Henri de Parville. — Machine à couper les haricots verts, par M. Leroy. Ce numéro contient dix gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

A VENDRE

UNE CUVE en très bon état, décuant 20 barriques de vin.
S'adresser au bureau du journal.



Louis DENOIX & Brive la Gaillardie
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1885, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec
Echantillons sur demande

personnages en se retirant aussitôt pour aller rejoindre son tuteur.

Marguerite s'approcha alors du chevalier de M. de Cartelanin s'assit à côté de lui, et examinant avec attention ce qui allait se passer dans sa physionomie.

— M'aimez-vous toujours, mon Henri ? dit-elle, un peu pâle.

— Avez-vous observé ou appris quelque fait touchant ma conduite qui vous inspire des doutes ? répondit le chevalier.

Il y eut une légère pause pendant laquelle tous deux souffraient visiblement. Puis il ajouta :

— Voyons, mon amie, ai-je cessé de vous donner des gages de cet amour ?

— Non, Henri, mais je crains toujours que vous ne m'abandonniez, or votre abandon serait ma mort.

— Rassurez-vous, vous dis-je ; vous êtes jusqu'à ce moment la seule enfant pour qui mon cœur ait battu, et j'espère que l'avenir ressemblera au passé.

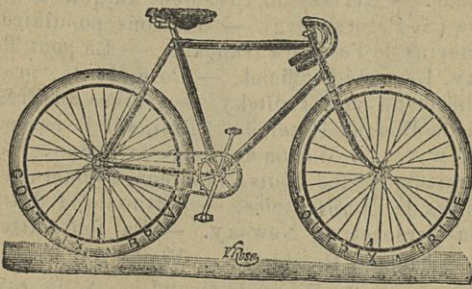
— Vous espérez pour vous Henri ; moi je suis sûre de moi-même.

M. de Cartelanin ne répondit pas. Il feignit de se lever afin d'aller rabattre un volet de la fenêtre qui inondait de soleil une partie de son visage.

Marguerite n'insista pas, dans la pensée qu'il n'avait peut-être pas ajouté d'importance à la réflexion qu'elle venait de faire, avec intention pourtant.

Le pavillon comportait deux pièces, l'atelier et une chambre, qu'une cloison séparait. La

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR



H. FABRE

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60 récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS**

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre dysenterie, cholérite, indigestions, mauv. d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

Préservatif contre les Épidémies

Excellent aussi pour la toilette et les Dents.

Exigez le nom DE RICQLÈS

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUË PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales.

7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. —

Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. —

Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

chambre entr'ouverte permettait de jeter un coup d'œil sur la plupart des objets qu'elle renfermait. Un lit notamment, abrité d'épais rideaux, frappait le regard.

— Est-ce là que vous passez vos nuits ? demanda Mlle de Guirandol.

— Oui, Marguerite. Oh ! ce n'est pas une alcôve de femme que la chambre où je dors. Vous voyez que j'ai conservé seulement l'indispensable en attendant...

— En attendant quoi, Henri ?

— Que nous habitions ensemble, parbleu ! fit M. de Cartelanin en riant.

Marguerite rougit et regretta d'avoir posé cette question.

— Pensez-vous, reprit-elle, que l'autorisation pontificale vienne bientôt ?

— Je l'ignore, ma chère Marguerite. Peut-être tardera-t-elle trois mois à nous parvenir.

— Trois mois ! Comme c'est long, mon Dieu ! La jeune fille resta un moment songeuse.

— Trois mois ! trois mois ! répétait-elle en interrogeant, mesurant, pour ainsi dire, cet intervalle imposé à son amour.

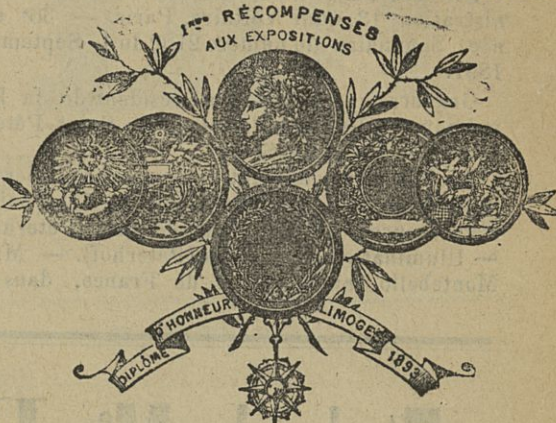
Tout à coup elle prit les mains du chevalier et lui murmura avec tendresse :

— Que ce soit dans six au lieu de trois, m'autorisez-vous à venir vous annoncer moi-même la bonne nouvelle ?

— Mais oui, certes, et non seulement je consens à votre démarche, mais j'ajoute qu'il me sera plus doux de l'apprendre de vous que de tout autre.

— Merci, Henri. Lorsqu'elle nous parviendra de l'évêché — car il est entendu que Mgr

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 53 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles

ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

CABINET DENTAIRE OUVERT

TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

de Nicolay la transmettra à mon frère — je vous l'apporterai, quel que soit le moment, le jour ou la nuit.

— Même la nuit ? s'exclama M. de Cartelanin étonné de ce mouvement de Marguerite.

— Oui, dit-elle, — je n'aurais pas la patience d'attendre au lendemain si j'étais informée le soir de mon bonheur.

Elle ajouta avec une chaleur émue à travers laquelle on devinait ce qu'elle avait souffert :

— Savez-vous, Henri, qu'il est temps de voir la fin de nos vicissitudes et de nos mésaventures ? vous et moi avons failli perdre la vie à lutter contre la destinée. Nous avons été aussi tenace qu'elle et nous aboutirons j'espère, au résultat si patiemment poursuivi. Mais quel courage ! quelle énergie il a fallu déployer ! A chaque pas, depuis que je vous aime, — depuis l'enfance — j'ai rencontré obstacles sur obstacles. Au danger d'être montrée du doigt, méprisée de la noblesse et, ce qui est pis, de la foule elle-même, je me suis attachée à vous toujours et quand même. N'est-ce pas vrai ce que je dis là, mon Henri ?

Et les yeux de Marguerite plongeaient dans ceux du chevalier comme pour regarder au fond de son âme et voir si lui-même l'aimait d'une ardeur aussi sincère.

— Oh ! je conviens sans peine de votre dévouement, qui n'a cessé d'être admirable, répondait le gentilhomme, profondément remué d'entendre Marguerite lui parler ainsi :

(A suivre).

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2102 du 4 Septembre 1897.

Gravures. — Voyage du Président de la République en Russie : Péterhof. — Saint-Petersbourg. — Krasnoï-Sélo.

Le Président déposant un rameau d'olivier sur le tombeau de l'empereur Alexandre III (Saint-Petersbourg). — Le dîner de gala (Péterhof). — Illumination des jardins (Péterhof). — M. de Montebello, ambassadeur de France, dans son

cabinet de travail (St-Petersbourg). — Mme de Montebello dans son salon. — La loge impériale le soir du gala (Péterhof). — L'escorte du Président. — Arrivée du Président au quai de la Néva (St-Petersbourg). — Ovation populaire aux marins de l'escadre française. — Le pont Troïtsky. Le cortège officiel. — Pose de la première pierre du pont Troïtsky. — Arrivée du Président à la Douma Hôtel de Ville, sur la perspective Newky. — Maison de Pierre le Grand. — Portrait du prince Louis-Napoléon, colonel des Lanciers de l'Impératrice. — Statue de la Paix, sur la perspective Newsky. — La foule attendant l'arrivée du Président. — Visite du Président à la maison de Pierre le Grand. — A la revue de

Krasnoï-Sélo. — Distribution des médailles aux cadets par le Président. — L'Empereur et l'Impératrice quittant Péterhof pour se rendre à bord du *Pothuau*. — L'empereur et l'impératrice à bord de l'*Alexandria* se rendant au *Pothuau*. — Le toast du Tsar au déjeuner à bord du *Pothuau*. — La revue de Krasnoï-Sélo.

Paris : La queue à l'Opéra pour la représentation gratuite. — A la gare du Nord : Salon de réception. — La place de l'Opéra.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Voyage du Président de la République française en Russie, par X.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n° 40. — 2 Septembre 1897.

Les petits ba roses (Marie Roux). — Philéas et Chantrouille (S. Pellat). — En plein désert (S.-E. Robert). — Les enfants de Russie aux enfants de Saint-Nicolas. — Le Yaouled de Tamatave (Eud. Dupuis). — La tour d'ivoire (J. Steeg). — Concours de Photographie. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Bergem, G. M. de Lambert, et d'après G. Friese, etc.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Etude de M^e RENÉ BILLIÈRES, avoué licencié, à Cahors, rue Ste-Claire N° 52, près le Palais de Justice

VENTE
Sur Surenchère du Dixième
A SUITE
D'ALIÉNATION VOLONTAIRE

L'adjudication aura lieu le Samedi deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, par devant et à l'audience des vacations de Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de Cahors, à midi et heures suivantes.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'il sera procédé au jour et heure ci-dessus indiqués à la vente sur surenchère du dixième après aliénation volontaire des immeubles ci-après désignés :

A la requête de Jean-Pierre ALBARET, propriétaire à Sennillac, commune des Arques et dame Marie BOUSQUET, sa femme, domiciliée avec lui, agissant conjointement et solidairement et le mari notamment pour assister et autoriser sa femme, créanciers inscrits sur les biens à vendre ayant M^e René BILLIÈRE pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors où il demeure.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Guillaume BOUSQUET, propriétaire, domicilié à Joucassou, commune de Lherm, ancien propriétaire des dits immeubles, ayant M^e Camille Sautet pour avoué constitué.

2^o Dame Marie-Anne MONTEILS, sans profession, épouse de Guillaume BOUSQUET et ce dernier pris pour l'autorisation, domiciliés ensemble au dit lieu de Joucassou, la dite dame acquéreuse des dits immeubles, ayant M^e Camille Sautet pour avoué constitué.

Les immeubles à vendre étaient la propriété de la dame Marie-Anne MONTEILS, pour lui avoir été donnés avec d'autres à titre de dation en paiement de ses reprises par son mari, le dit Guillaume BOUSQUET, suivant acte de liquidation de reprises contenant dation en paiement retenu par M^e Agar, notaire à Cahors, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, volume 1008, numéro 11.

Ils avaient été acquis par le dit Guillaume BOUSQUET de sa mère Madame Thérèse DE VASSAL DE ST-ANDRÉ, veuve BOUSQUET, aux termes d'un acte reçu par M^e Gagnebé, notaire à Catus, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

La notification prescrite par les articles 2183 et suivants du Code civil, de l'acte du douze juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, Agar, notaire, fut faite aux créanciers inscrits, suivant exploit de Bousquet, huissier à Catus, en date du 7 mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré; mais par autre exploit en date du quatorze juin suivant, du ministère du dit Bousquet, huissier commis à ces fins par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, du onze du même mois, enregistrée, mise au bas d'une requête présentée à ce magistrat le même jour, les dits mariés Jean ALBARET et Marie BOUSQUET, requérants, étant créanciers inscrits sur les dits biens comme héritiers pour partie de Madame DE VASSAL DE ST-ANDRÉ, veuve BOUSQUET, en vertu de l'acte de vente consenti par cette dernière en faveur du dit Guillaume BOUSQUET, inscrit d'office le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 478, numéro 104 et en renouvellement le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 649, numéro 7, et usant du bénéfice à eux octroyé en leur qualité de créanciers par l'article 2185 du Code civil, déclarèrent faire la surenchère du dixième sur le prix des dits immeubles fixés à mille francs dans la notification de purge précitée.

Conformément à la loi, suivant acte au greffe du Tribunal civil de Cahors du huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept enregistré,

comme caution solidaires de la surenchère ils ont offert Monsieur Antoine FABRE, cultivateur et Madame Marie BOUSQUET, mariés, domiciliés ensemble au lieu de Les-tour, commune des Arques, le mari agissant en son nom personnel, en sa meilleure qualité et pour assister et autoriser sa femme et tous deux conjointement et solidairement lesquels ont à la suite de cet acte produit toutes pièces justificatives de solvabilité.

A la date du trente juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le Tribunal civil de Cahors a validé la dite surenchère, reçue la caution fournie comme bonne et suffisante et a ordonné que les biens ci-après désignés seraient remis en vente en un seul lot sur la mise à prix de onze cents francs en sus des charges.

En conséquence en vertu du dit jugement et de la surenchère précitée, il sera procédé le samedi deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept à midi et heures suivantes par devant et à l'audience des vacations de Messieurs le Président et juges du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de Cahors à la vente des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

DES
Immeubles surenchérés et à vendre

Une contenance de un hectare soixante-dix ares treize centiares de

terre labourable à prendre de plus grande contenance d'un article appelé le Champ formant les numéros 295 et 320 du plan cadastral de la commune de Lherm, situé à Péchanrié commune de Lherm, à prendre la dite contenance du côté du levant; elle confronte du levant à bien communal ainsi qu'au midi, du couchant à partie restante de cet article et du midi à chemin public suivant bornes plantées; la ligne divisoire se dirigeant du nord au midi.

Ainsi du reste que cette contenance de terre se poursuit et comporte avec toutes ses atténuances et dépendances sans exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

La contenance ci-dessus avait été acquise par Guillaume Bousquet suivant acte au rapport de M^e Gagnebé notaire à Catus, en date du seize mars mil huit cent quatre-vingt-deux de Madame Thérèse de Vassal de St-André, veuve Jean Bousquet sa mère, à qui elle avait été attribuée concurrentement avec d'autres immeubles dans la succession de ses auteurs.

MISE A PRIX

La vente de cette contenance aura lieu sur la mise à prix de onze cent **1,100** fr. francs, ci . . . En sus des charges.

La contenance mise en vente est située au lieu sus dit dite commune de Lherm arrondissement de Cahors, elle sera adjugée au plus offrant et

dernier enchérisseur à l'extinction des feux.

Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir et produira intérêt à cinq pour cent à partir du jour de l'adjudication jusqu'à son paiement intégral.

Tous les frais exposés et autres à suivre seront payés par l'adjudicataire entre les mains de M^e René BILLIÈRES avoué poursuivant dans les quinze jours de l'adjudication en sus du prix.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme et sincère par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'Avoué poursuivant,

Signé : René BILLIÈRES

Enregistré à Cahors, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o un franc quatre-vingt-huit centimes, dixièmes compris.

Signé : de FRAMOND, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e René BILLIÈRES, avoué surenchérisseur et à M^e Camille SAUTET, avoué, en leurs études sus-indiquées.